

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2019
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ASTARAC ARROS EN GASCOGNE

Nombre de Conseillers : 54
En exercice : 54
Quorum : 28
Présents : 42
Votants : 39 dont 1 pouvoir
Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille dix neuf, le 11 juillet 2019 à 20 H 30,
se sont réunis à la salle des fêtes de la commune de Sainte-
Aurence-Cazaux,
les membres du conseil communautaire de la communauté de
communes Astarac Arros en Gascogne sous la présidence de
Madame Céline SALLES, présidente,
dûment convoqués le 4/07/2019.

Titulaires présents : Jean-Jacques MAUMUS, Christiane GALAN, Francis DUFFAU, Claudine LADOIS, Raymond SENAC, Jean-François DOZ, Elodie LUCANTIS, Robert SASSOLI, Francis DUPOUEY, Gérard FAUQUE, Claude RICAUD, Jean-Marc CASTAY, Sylvette DUPEROIR, Patrick TARAN, Sylvie LAHILLE, Jean-Claude DAZET, Céline SALLES, Christian FALCETO, Roselyne MAZZONETTE, Jean-Claude LABORIE, Christian DAUJAN, Michèle COUSSE, Bernard CASET, Laurence SORIANO, Jean-François DAUBIAN, David JOVE, Fabien GOUZENNE, Christian VERDIER, Paulette TUJAGUE, André DANOS, Martial SAINT SUPERY, Bernard SARRELABOUT, Christiane BONNASSIES, Jean-François ABADIE

Titulaires excusés ou absents : Robert ROSSI, Jean-Noël JAMMET, Gérard TANQUES, Mireille ULIAN, François THIRIOT, Monique NOGUES, Michel BARRAGUE, Philippe BARON, Michel DONEYS, Jean-Claude VERDIER, Jean-Michel LAFFITTE, Daniel POMIES, Jasmine PUCH NEDELLEC, Sophie ROBERT, Annie BOURDALLE, Thérèse BOURGES, Jean-Marc LE MAO, Hervé TUJAGUE, Jacques BERNICHAN, Patrick DUCOMBS

Suppléants présents : Evelyne CAMBOURS, Pascale BARTHE, Françoise MATHARAN, Isabelle PIQUE

Suppléants votants : Marc SEMEZIES, Robert RUMEAU, Brigitte SENAC, Frédéric DESPAUX

Auditeur libre : Gaston PUJOS

A été nommée Secrétaire de séance : Christian DAUJAN

2019.41 OBJET : Création au tableau des effectifs d'un emploi d'agent de développement touristique et d'un emploi de technicien infographiste

La Présidente expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du 5 juin 2018 autorisant la collectivité territoriale à recruter temporairement un agent contractuel pour faire face à un accroissement d'activité, conformément aux dispositions du 1^{er} article de l'article 3 de la loi 84-53,

Vu la délibération du 5 décembre 2018 modifiant le tableau des effectifs communautaires au 1^{er} janvier 2019,

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Il est proposé à l'assemblée les créations de poste suivantes :

54CC – agent de développement touristique

Considérant que la communauté de communes a recruté le 10 septembre 2018, et ce pour une durée d'un an, un agent contractuel au poste d'agent développeur – missions de promotion touristique et communication pour renforcer l'équipe administrative dans le but de mettre en place et développer le projet touristique de territoire, avec pour objectif la valorisation des ressources locales,

Considérant que pour poursuivre le travail engagé et développer l'accueil et l'animation touristiques, un poste d'agent de développement tourisme doit être créé,

Considérant que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé dans l'emploi ainsi créé et les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget communautaire 2019 aux chapitres prévus à cet effet,

Il est en conséquence proposé à l'assemblée, à compter du 1er septembre 2019, pour le Pôle Développement, la création d'un emploi de catégorie B, filière technique à temps complet (35 heures hebdomadaires) ouvert dans le cadre d'emploi de technicien territorial,

55CC – technicien infographiste

Considérant que pour venir renforcer les compétences de l'équipe administrative dans la gestion de l'ensemble du parc informatique de la collectivité, l'installation et maintenance de réseaux informatiques, l'achat de matériels adaptés aux besoins, la création et mise à jour de supports papier et numérique nécessaire à la lisibilité de la collectivité, un poste de technicien infographiste doit être créé,

Considérant que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé dans l'emploi ainsi créé et les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget communautaire 2019 aux chapitres prévus à cet effet,

Il est en conséquence proposé à l'assemblée, à compter du 1er septembre 2019, pour le Pôle Administratif, la création d'un emploi de catégorie B, filière technique à temps complet (35 heures hebdomadaires) ouvert dans le cadre d'emploi de technicien territorial,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **décide** :

- **d'approuver** les créations des postes 54CC et 55CC
- **de fixer** comme suit les effectifs du personnel de la communauté de communes ASTARAC ARROS EN GASCOGNE à compter du 1^{er} septembre 2019 :

NOMBRE de POSTES	Nbre de contrats	N° de Poste	Emplois	Effectif	Durée hebdo	Cadre d'emplois des fonctionnaires pouvant occuper les emplois
1	2 CC+CIAS	1 CC	Directeur Général	1	34 h	Attaché
2	1	2 CC	Directeur Adjoint	1	35 h	Attaché
3	1	3 CC	Directeur des Ressources Humaines	1	35 h	Attaché
4	1	5 CC	Assistant Maitresse de maison et animateur Séniors et familles	1	35 h	Animateur
5	1	6 CC	Assistante administrative	1	35 h	Adjoint administratif
6	1	7 CC	Agent de gestion comptable	1	35 h	Adjoint administratif
7	1	8 CC	Assistante de Gestion R.H.	1	35 h	Adjoint administratif
8	1	9 CC	Assistante de Direction	1	35 h	Adjoint administratif
9	1	10 CC	Agent accueil polyvalent	1	30 h	Adjoint administratif
10	1	11 CC	Assistante administrative	1	28 h	Adjoint administratif
11	1	12 CC	Assistante administrative	1	28 h	Adjoint administratif

12	1	13 CC	ATSEM	1	35 h	ATSEM
13	1	14 CC	ATSEM	1	35 h	ATSEM
14	1	15 CC	ATSEM	1	34 h	ATSEM
15	1	16 CC	ATSEM	1	30 h	ATSEM
16	1	17 CC	ATSEM	1	28 h	ATSEM
17	1	18 CC	ATSEM	1	35 h	Adjoint Technique
18	1	19 CC	ATSEM	1	23 h	ATSEM
19	1	20 CC	Assistante scolaire	1	30 h	Adjoint d'animation
20	1	22 CC	Agent d'entretien	1	7,5h	Adjoint d'animation
21	1	24 CC	Agent d'entretien	1	28 h	Adjoint Technique
22	1	25 CC	Agent d'entretien	1	17 h	Adjoint Technique
23	1	26 CC	Responsable Cuisine centrale	1	35 h	Adjoint Technique
24	1	27 CC	Chauffeur Bus	1	35 h	Adjoint Technique
25	1	28 CC	Technicien logistique	1	35 h	Adjoint Technique
26	1	29 CC	Cuisinier	1	32 h	Adjoint Technique
27	1	30 CC	Cuisinier	1	28 h	Adjoint Technique
28	1	31 CC	Cuisinier	1	28 h	Adjoint Technique
29	1	32 CC	Cuisinier	1	26 h	Adjoint Technique
30	1	33 CC	Cuisinier	1	30 h	Adjoint Technique
31	1	34 CC	Cuisinier	1	35 h	Adjoint Technique
32	2 CC+CIAS	37 CC	Assistante administrative	1	15 h	Adjoint Technique
33	1	38 CC	Agent de service	1	14 h	Adjoint Technique
34	2 CC+CIAS	39 CC	Agent de service	1	14 h	Adjoint Technique
35	2 CC+CIAS	40 CC	Agent de service	1	14 h	Adjoint Technique
36	1	41 CC	Agent d'entretien	1	28 h	Adjoint Technique
37	1	42 CC	Agent d'entretien	1	13 h	Adjoint Technique
38	1	43 CC	Agent d'entretien	1	10 h	Adjoint Technique
39	1	44 CC	Agent d'entretien	1	9 h	Adjoint Technique
40	1	45 CC	Agent de service et portage	1	9 h	Adjoint Technique
41	1	47 CC	Agent d'entretien	1	7 h	Adjoint Technique
42	1	48 CC	Agent d'entretien et accompagnateur bus	1	19h	Adjoint Technique
43	1	50 CC	Animateur local de territoire	1	35h	Rédacteur
44	1	51 CC	Responsable du service des finances	1	35h	Rédacteur territorial Adjoint administratif
45	1	52 CC	Agent d'accueil MSAP	1	35h	Adjoint administratif
46	1	53 CC	Agent de gestion comptable	1	35h	Adjoint administratif
47	1	54 CC	Agent de développement touristique	1	35h	Technicien territorial
48	1	55 CC	Technicien infographiste	1	35h	Technicien territorial

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

032-200035756-20190716-20190716CC41-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2019
Publication : 17/07/2019

Pour l'autorité compétente par délégation, La
Présidente, Céline SALLES

